

Le pense-bête  
pas si bête !

---

# Accès médecin traitant



# Pourquoi accepter une demande de médecin traitant sur entr·Actes ?

-  **Vous recevrez une indemnisation spécifique de votre CPTS**, qui s'ajoute aux cotations de la CPAM.
-  **Toutes les demandes sont doublement qualifiées :** si un déclenchement est fait sur entr·Actes, c'est que le patient a un réel besoin de médecin traitant.
-  Autant que possible, **vous aurez un compte rendu médical** associé à la demande.
-  Pour les prises en charge complexes, **le DAC aura déjà initié la coordination entre les différents intervenants** jugés nécessaires pour ce patient.
-  Pour tous les patients, **le DAC se tient à votre disposition** pour prendre le relais médico-social.



Pour accepter une prise en charge sur entr'Actes, il faut accepter le déclenchement 1, puis envoyer un SMS au patient 2.



Le(La) référent(e) recontactera le patient pour s'assurer de la bonne réception du SMS.

# Une question ?

Contactez la coordinatrice référente :

👉 [projet.cpts-valdyvette@enttractes.mssante.fr](mailto:projet.cpts-valdyvette@enttractes.mssante.fr)  
👉 [diradj.cpts-valdyvette@enttractes.mssante.fr](mailto:diradj.cpts-valdyvette@enttractes.mssante.fr)



Scannez ce code QR pour accéder à **tous les documents relatifs à l'accès au médecin traitant**

interCPTS91

Groupement d'intérêt économique réunissant des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en Essonne.